

Burundi : verdict rendu dans le procès de l'assassinat de Melchior Ndadaye

@rib News, 21/10/2020 - Source AFP L'ex-président burundais Pierre Buyoya, actuel haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, a été condamné lundi par contumace au Burundi à la prison perpétuelle pour l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, selon la décision rendue mardi par l'AFP.

Premier président démocratiquement élu du Burundi et premier hutu à accéder au pouvoir, Melchior Ndadaye a été assassiné en octobre 1993 lors d'un coup d'État militaire qui allait entraîner le pays dans une guerre civile opposant l'armée, dominée par la minorité tutsi, à des groupes rebelles hutus. Elle fera 300.000 morts jusqu'en 2006. Ndadaye avait succédé à M. Buyoya, porté par l'armée au pouvoir en 1987 et qui redeviendra président, à la faveur d'un coup d'État, entre 1996 et 2003, avant de remettre le pouvoir à Domitien Ndayizeye, un hutu, en vertu d'un accord de signature en 2000 à Arusha (Tanzanie). Buyoya a été condamné pour « attentat contre le chef de l'État, attentat contre l'autorité de l'État et attentat tendant à porter le massacre et dévastation », selon le texte qui ne comporte qu'une déclaration de culpabilité et peine) de la décision rendue par la Cour suprême. Le nom de Pierre Buyoya avait été cité en lien avec cet assassinat, sans que le doute d'une preuve soit apportée. Dix-huit hauts responsables militaires et civils proches de l'ancien chef de l'État ont été condamnés à la même peine, trois autres à 20 ans de prison pour « complicité » des mêmes crimes et un seul, l'ancien Premier ministre de transition, Antoine Nduwayo, a été acquitté. Seuls cinq accusés, quatre hauts gradés tutsis à la retraite et M. Nduwayo, étaient présents au procès. Les autres, dont M. Buyoya, tous à l'étranger, étaient visés depuis novembre 2018 par un mandat d'arrêt international émis par l'après l'arrestation des quatre ex-hauts gradés tutsis, accusés de figurer parmi les « auteurs » de l'assassinat de Ndadaye. Le verdict a été rendu lundi en l'absence des accusés et de leurs avocats, qui n'avaient pas été présentés expliqués à l'AFP, sous couvert d'anonymat, l'un des condamnés qui a déclaré « un procès inique et odieux ». Aucun responsable burundais n'a souhaité réagir mardi. En 1998, une dizaine de militaires, dont le plus haut gradé à l'époque, lieutenant, ont été condamnés dans un procès considéré comme celui « des ex-cotants » de l'assassinat de Ndadaye, durant lequel aucun haut gradé n'avait été poursuivi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});